

/ COMPTE RENDU DE LA CPB DU 6 NOVEMBRE 2014

novembre 2014

À L'ORDRE DU JOUR

1. **PROJET D'AVENANT
RELATIF AU
RENOUVELLEMENT DE
L'ACCORD DE BRANCHE
DU 20 DÉCEMBRE
2011 SUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES.**
2. **PACTE DE
RESPONSABILITÉ**
3. **POINTS SUR LES
DOSSIERS**

1. PROJET D'AVENANT RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE BRANCHE DU 20 DÉCEMBRE 2011 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

L'accord de branche sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes arrive à échéance le 20 décembre 2014.

Les employeurs nous ont proposé un projet d'avenant soumis à la signature prolongeant l'accord d'un an au motif que l'accord égalité professionnelle est lié aux futures négociations concernant les droits familiaux.

FO souhaite 2 négociations séparées, donc deux accords bien distincts. Il est, en effet, essentiel de ne pas minimiser l'égalité professionnelle en l'englobant dans un accord, potentiel, sur les droits familiaux. Ces 2 sujets sont fondamentaux à la vie quotidienne des salariés. Nous ne devons pas réduire leur contenu en les fusionnant. De plus, nous demandons l'ouverture immédiate des négociations concernant l'égalité professionnelle, car nous sommes déjà fortement en décalage en rapport à la loi. Notre organisation a demandé que soient intégrés dans l'avenant le calendrier et la méthode des négociations sur **le 1er trimestre 2015**.

Les employeurs ont pris note de nos revendications sans les avaliser. Cependant, ils nous ont confirmé que les négociations sur les droits familiaux seront dissociées de celles de l'égalité professionnelle. Lors de la prochaine CPB du 20 novembre, ils reviendront vers les Organisations Syndicales avec une nouvelle proposition d'avenant.

2. PACTE DE RESPONSABILITÉ

La délégation FO est intervenue sur ce point tant sur le fond que la forme. Concernant la forme nous avons souligné qu'en portant, unilatéralement, ce point à l'ordre du jour de cette CPB, en lieu et place des « droits familiaux », les employeurs ne respectaient pas l'accord qui régit le dialogue social au sein de la branche. Ce, alors que ceux-ci faisaient de la qualité de ce dialogue un point central d'amélioration.

Dans le même temps, ces derniers ont annulé une réunion de Coordination (RCC) dont justement les prérogatives sont de préparer les sujets à porter à la négociation.

Sur la forme, le Pacte de Responsabilité est un énième ersatz de bonne idée pour sortir de la crise et ne consiste en fait qu'à augmenter la rentabilité des entreprises au détriment :

- du budget de l'état par des réductions d'impôts
- de la protection sociale des salariés par l'exonération de cotisations sociales, rebaptisées par le dogme libéral de « charges ».

FO, pour sa part, considère que ce n'est pas dans une fuite en avant libéral qu'on sortira d'une crise provoquée par les excès du libéralisme...

Pour FO c'est au contraire en boostant la demande par l'augmentation des salaires et retraites qu'on relancera l'économie. **Dit autrement un « homme d'état » qui serait en recherche de popularité obtiendrait un meilleur résultat en augmentant les salaires qu'en prenant des mesures qui détruisent le tissu économique et la Protection sociale solidaire et collective !**

Sur ce sujet, les employeurs ont d'ailleurs indiqué que les entreprises de la branche étaient exclues du champ des abattements des charges patronales. Les IEG sont, en réalité, concernées par la contribution sociale solidaire annoncée pour 2017. Aussi les créations d'emplois se feront attendre...

Ces précisions soulignent, le côté gadget dudit pacte et laissent rêveur sur la crédibilité de ceux qui en font une mesure majeure pour sortir de la crise... Pour rappel, le point fort du pacte est : d'alléger le coût du travail pour aider les entreprises à dégager de l'emploi.

Néanmoins la discussion a permis de mettre en avant qu'un nombre de chantiers ne faisait pas l'objet d'un débat au sein de la branche des IEG. Ainsi, le projet social de branche pour les mois à venir s'articulerait autour de 3 actions :

- L'actualisation des perspectives métiers, au regard notamment de l'impact du projet de loi sur la transition énergétique dans les IEG. Ceci afin d'adapter les compétences utiles aux entreprises.
- Approfondir nos connaissances métiers et contribuer de manière significative à l'insertion professionnelle aux IEG. À ce titre, l'observatoire des métiers de la Branche va travailler sur l'élaboration d'un site internet afin de mettre en avant ses métiers.
- Renforcer le partage entre employeurs et organisations syndicales sur le terrain économique de l'énergie au travers d'un échange annuel.

Pour FO, ces sujets méritent effectivement un travail sérieux dans le cadre de la branche des IEG. Nous avons suggéré, et obtenu qu'ils soient portés à l'ordre du jour de la prochaine réunion de coordination du 16 décembre prochain.

3. POINTS SUR LES DOSSIERS

Formation professionnelle : les employeurs ont confirmé l'ouverture de cette négociation au regard de la loi du 6 mars 2014, dès qu'ils seront prêts.

Droits familiaux : les employeurs ont rappelé le travail en cours sur les incontournables de la négociation. Au passage cette posture fait planer le doute sur l'imminence de l'ouverture de cette négociation. FO a souligné la nécessité de faire évoluer rapidement nos textes pour notamment intégrer l'égalité de droit, Mariage-Pacs, introduite par la loi d'août 2014. Nous avons dénoncé la mise en œuvre réalisée, en amont de la branche, dans certaines entreprises des IEG. Pour FO, cette égalité voulue par le législateur doit conduire à ce que PACS comme Mariage mènent à six jours de congés exceptionnels, mais également au versement de la prime liée à l'événement.

MECIEG : FO a, une nouvelle fois, seule, marqué sa volonté de voir sortir de l'impasse le dossier MECIEG (organisation de la médecine-conseil). La délégation FO a dénoncé les tergiversations qui conduisent à ce que depuis plusieurs mois (années!) le dossier soit en attente. Cette inaction conduit à la mise en danger de cette spécificité statutaire. Elle aboutit à la détresse des personnels et médecins de la **Médecine Conseil tant au regard de la qualité du service rendu que vis-à-vis de leur propre avenir.**

Enquête sur les avantages en nature auprès des actifs et pensionnés : il s'agit du dernier point porté également uniquement par FO. Pour rappel, les employeurs s'étaient engagés lors du 1^{er} semestre à consulter les organisations syndicales. Sur ce point FO est attaché à ce que les employeurs respectent leurs engagements de neutralité de l'enquête vis-à-vis des droits ouverts.

PROCHAINE CPB LE 20 NOVEMBRE 2014

Ordre du jour :

- Égalité professionnelle
- Négociations sur les mesures salariales selon l'article 9 de notre statut, c'est-à-dire : augmentations du Salaire National de Base et taux minimum des Avancements au Choix.